

SciencesPo

LES CONVENTIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE ONT 20 ANS

DOSSIER DE PRESSE
31 MAI 2021



LES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE ONT 20 ANS

Contact presse :

Marie Frocrain

01 45 54 37 71

Marie.frocrain@sciencespo.fr

Il y a 20 ans, Sciences Po créait les Conventions Éducation Prioritaire et ouvrait une voie d'admission dédiée pour des candidats qui ne se seraient jamais autorisés à l'être sans y être encouragés et préparés. 20 ans et plus de 2300 étudiants admis plus tard, je crois que le pari est réussi : conjuguer l'excellence et le volontarisme dans l'ouverture sociale.

Longtemps décrié et si souvent commenté, ce programme audacieux a aujourd'hui perdu son parfum de scandale et inspiré bien d'autres initiatives dans le paysage de l'enseignement français. C'est aussi à cela que l'on mesure sa réussite. Au-delà des étudiants admis, je veux croire que Sciences Po a insufflé à chacune et à chacun des candidates et candidats, et même au-delà, de l'ambition mais aussi des clefs de réussite dans l'enseignement supérieur.



Depuis l'ouverture des CEP, de nombreuses évolutions sont venues renforcer le projet social et sociétal de Sciences Po pour continuer à déceler, former et accompagner les meilleurs talents : création d'un système de droits de scolarité adaptés aux revenus de chaque famille, politique d'aide sociale sans équivalent dans le paysage de l'enseignement supérieur français, nouvelle procédure d'admission (qui a suscité l'envie de 15 000 candidats de tout le territoire cette année). Mais la crise de légitimité des décideurs publics et privés nous appelle à un engagement de diversité plus engagé encore : c'est le cadeau d'anniversaire que les CEP s'offrent aujourd'hui en célébrant en même temps leur naissance et leur réinvention. Cet engagement passe notamment par le doublement de nos lycées partenaires et la hausse du nombre de places au sein de cette voie dédiée (15% de chaque nouvelle promotion) : nous voulons accompagner 200 lycées, et toucher tous les territoires où l'autocensure continue à réduire l'horizon, des zones urbaines aux campagnes éloignées.

A l'heure de souffler les 20 bougies de ce dispositif, nous devons nous rappeler qu'il ne s'agit pas de décréter l'égalité des chances pour qu'elle existe, ni d'invoquer la diversité pour qu'elle survienne. Il faut agir, accompagner, personnaliser, essayer et essayer encore. Solidaires, c'est tous les acteurs des communautés éducatives de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui doivent se passer le relais et s'inscrire dans un temps long. En se rappelant que l'éducation est toujours prioritaire et que l'éducation prioritaire est toujours une urgence.

Bénédicte Durand
Administratrice provisoire de Sciences Po

I. LE DISPOSITIF « CONVENTION EDUCATION PRIORITAIRE », CŒUR BATTANT DE L'OUVERTURE SOCIALE DE SCIENCES PO DE 2001 À 2021

1. UNE PHILOSOPHIE ET UNE AMBITION D'OUVERTURE SOCIALE AFFIRMÉE DES 2001

Il y a vingt ans, Sciences Po créait un dispositif inédit dans le paysage de l'enseignement supérieur français : Richard Descoings avec Cyril Delhay, Madani Cheurfa et Vincent Tiberj, mettait en place une voie d'admission spécifique, avec un concours dédié et des épreuves adaptées réservées aux lycéens talentueux des zones d'éducation prioritaire. Il ciblait ces jeunes qui, malgré leur excellence, n'auraient jamais imaginé ou osé candidater à Sciences Po.

Sa conviction : « *Face à des profils différents, on n'identifie pas le mérite de la même manière* ».

Les critiques ont été vives, fustigeant un système de « quotas » contraire à l'égalité républicaine et à la méritocratie, dénonçant une « sélection au rabais », etc. Mais Sciences Po a maintenu son pari de conjuguer l'excellence et le volontarisme dans l'ouverture sociale, affirmant les valeurs qui sont les siennes depuis 150 ans : Émile Boutmy, qui n'était lui-même ni riche ni célèbre, s'était donné à l'époque pour objectif de former une élite plus ouverte et inventive.

20 ans après, les tensions se sont apaisées. Il n'a même jamais été aussi valorisant - en France et à l'international - d'étudier à Sciences Po : année après année, Sciences Po a connu une explosion de son attractivité avec un nombre record de plus de 20 000 candidats en 2020. Dans un monde toujours plus divers, complexe, multiculturel, étudier en vase clos parmi ses semblables n'est pas un cadeau pour l'avenir.

Surtout, cette expérience a livré deux enseignements majeurs : d'abord, la diversité ne se décrète pas, il faut aller la chercher. Ensuite, il est possible de repérer et de valoriser le potentiel d'élèves, de déceler l'étincelle en eux. Ces vingt années ont fait la démonstration qu'il n'y a pas d'opposition fondamentale entre sélectivité académique et ouverture sociale, au contraire !

Les Conventions Éducation Prioritaire en quelques données-clés

Un dispositif unique et disruptif créé il y a 20 ans qui met en place une voie d'admission spécifique pour les lycéens issus de territoires défavorisés."

C'est le programme d'ouverture sociale le plus étendu et le plus important de l'enseignement supérieur français.

Plus de 10 000 lycéens engagés dans le dispositif

Près de 2 300 étudiants admis

Il y a 20 ans, la première promotion : 17 étudiants admis. En 2020 : 170 admis

Il y a 20 ans, 7 lycées. En 2020 : 106 lycées. A compter de 2021 : 166 lycées. En 2023 : + 200 lycées.

De 12 diplômés en 2006 à 134 en 2020, 1130 diplômés au total.

2. UN AXE FORT DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE SOCIALE DE SCIENCES PO

Les Conventions Éducation Prioritaire ont permis un recrutement diversifié :

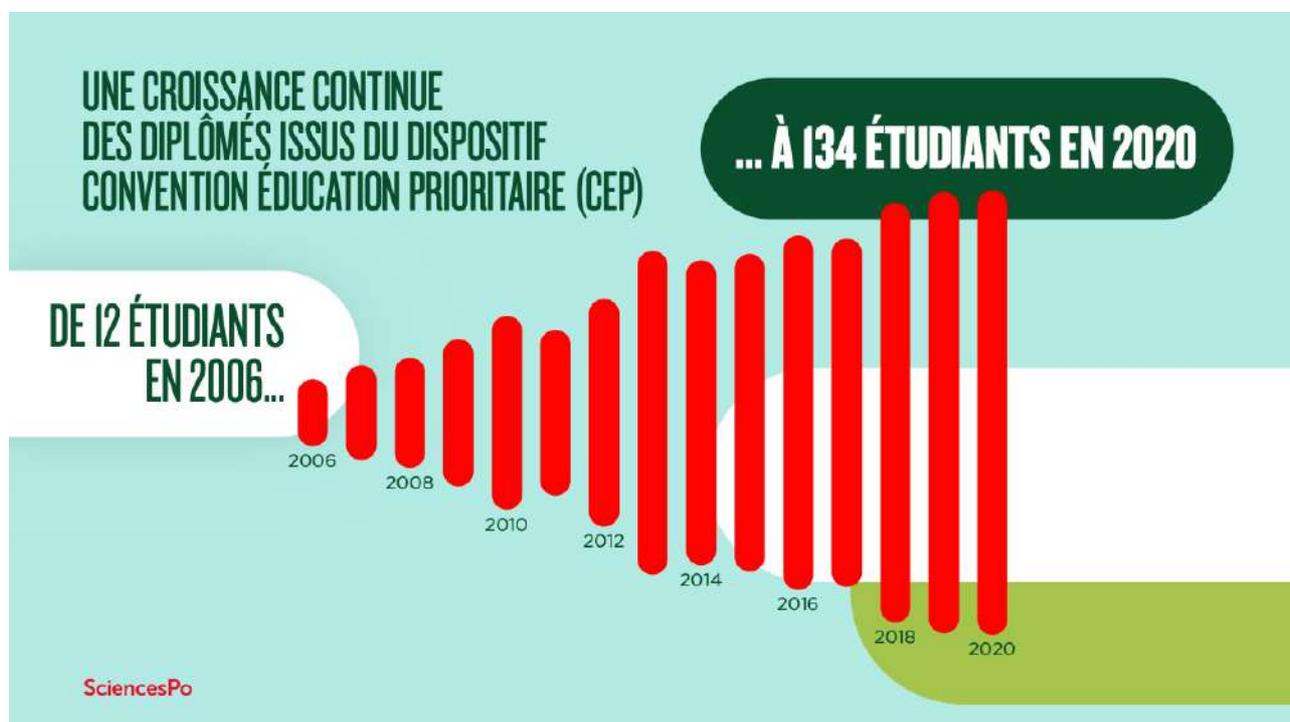
- Le pourcentage de boursiers à Sciences Po est passé de 12 % en 2006 à 25 % en 2020.
- Les étudiants admis par la procédure CEP viennent de 19 académies différentes, soit les $\frac{3}{4}$ des académies françaises.

En complément du programme CEP, le cœur battant de l'ouverture sociale de Sciences Po, deux autres innovations ont été mises en place : un système de droits de scolarité adaptés aux revenus de chaque famille (3 étudiants sur 10 ne paient pas de droits de scolarité) et des attributions de bourses additionnelles et complémentaires de celles de l'État, soit une politique d'aide sociale sans équivalent dans le paysage de l'enseignement supérieur français.

3. UN DISPOSITIF INEDIT, DES RESULTATS INDISPUTABLES

Les Conventions Éducation Prioritaire restent un dispositif inédit en France, encore aujourd'hui. Aucun autre établissement d'enseignement supérieur n'a imaginé une telle voie d'accès spécifique, incluant une préparation en amont dans le cadre du lycée et un accompagnement des étudiants une fois dans les murs de Sciences Po.

En 20 ans, le programme CEP a au total permis à 2262 étudiants, issus de territoires où Sciences Po n'apparaît pas forcément dans le champ des possibles, de rejoindre l'institution. Plus d'un millier de diplômés en sont sortis avec le précieux sésame, entamant des carrières aussi diverses et réussies que celles de tous les étudiants de Sciences Po.



A la fin de leur scolarité, les étudiants issus des CEP ont des moyennes similaires à celles des étudiants issus des autres procédures. Cette convergence est d'autant plus remarquable que l'admission en master

d'étudiants nationaux et internationaux vient relancer le défi de la réussite. Les étudiants issus des filières CEP sont diplômés avec les mêmes moyennes que les autres, et réussissent de la même façon, avec des carrières similaires pour tous. Le suivi des jeunes diplômés montre par ailleurs que les élèves issus des CEP s'insèrent avec autant de succès dans la vie professionnelle que les autres élèves, avec de très beaux parcours. Parmi les ex-étudiants issus de la procédure CEP, trois sont devenus députés, un des étudiants a intégré l'ENA, un autre le Quai d'Orsay, un autre est devenu maire, certains sont devenus journalistes, professeurs ou chercheurs et la majorité connaît de belles carrières dans le secteur privé ...

4. L'APPROPRIATION RAPIDE PAR LES JEUNES, LEURS FAMILLES ET LES EQUIPES PEDAGOGIQUES - ET AU-DELA

Plus largement, ce sont plus de 13 000 élèves qui ont participé aux ateliers de préparation dans leur lycée, ouvrant leurs horizons vers des formations jamais envisagées : un effet démultiplicateur et rarement évoqué du dispositif.

Le dispositif des Conventions Éducation Prioritaire est en effet un recrutement sélectif qui se met en place dès le lycée. Jusqu'à présent, les 106 établissements du dispositif participent à la présélection des candidats à travers des ateliers de préparation à la candidature à Sciences Po. Ils organisent également des visites des différents campus de Sciences Po, en général entre octobre et avril. Les campus de Reims et Paris proposent également d'assister à quelques enseignements.

Une fois admis, les étudiants CEP sont étroitement accompagnés par Sciences Po :

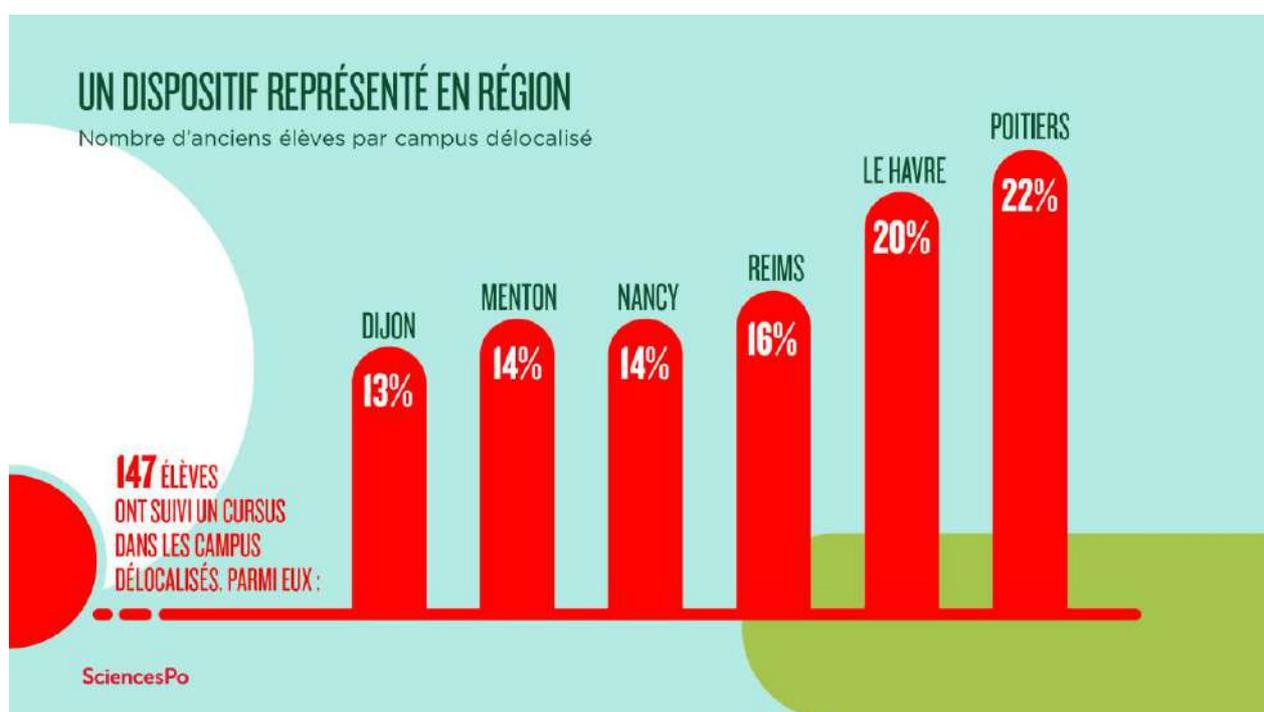
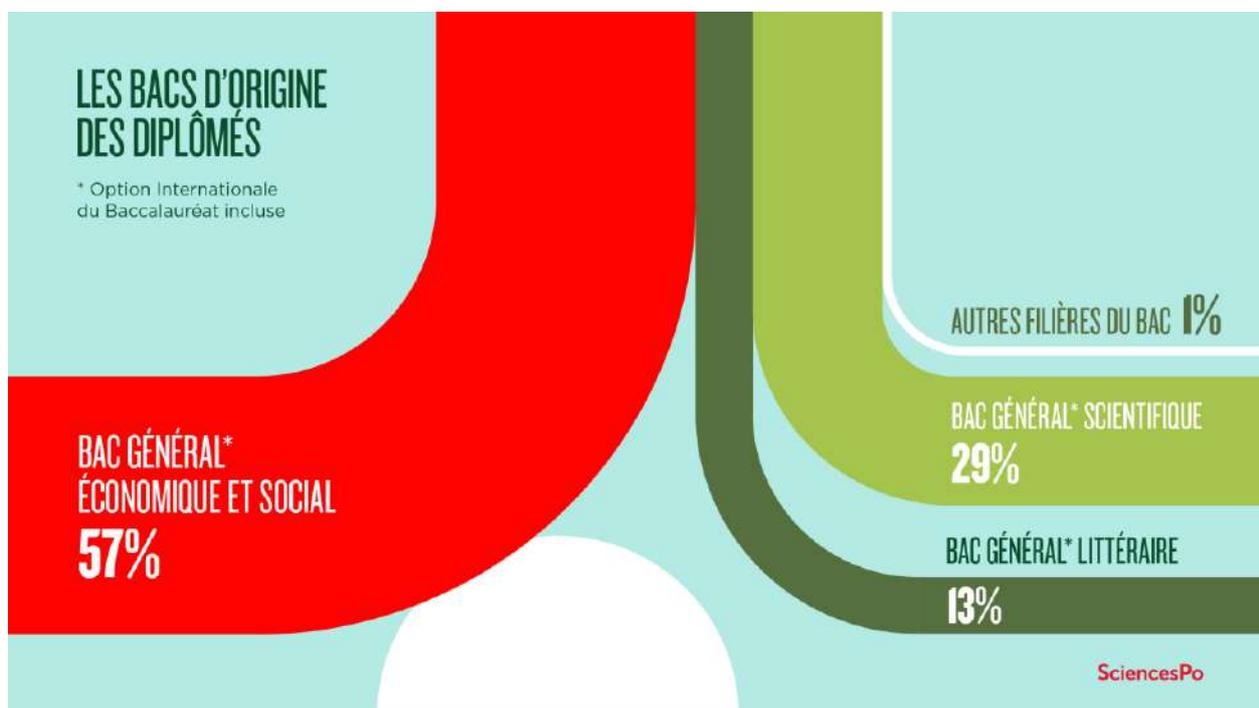
- Ils participent au dispositif « Booster », une semaine intensive de renforcement pédagogique organisée en juillet. Il permet aux participants d'acquérir des outils méthodologiques et de bénéficier d'un accompagnement par des étudiants tuteurs de Sciences Po afin de préparer au mieux la rentrée.
- Le module "Passeport pour l'anglais" leur permet de bénéficier d'un programme de cours intensifs dispensés durant deux semaines.
- Les élèves de première année peuvent être accompagnés par un tuteur, étudiant en master.
- A partir de la deuxième année, ils peuvent aussi recevoir l'appui d'un mentor, qui est un collaborateur d'une entreprise partenaire du dispositif.
- Enfin, ils bénéficient d'une politique d'aide sociale ambitieuse. Les étudiants boursiers issus des CEP, comme tous les étudiants boursiers à Sciences Po bénéficient d'un complément équivalent à 75 % de la bourse versée par l'État. Ils sont exonérés de frais de scolarité et peuvent aussi recevoir une aide au logement ainsi qu'une bourse livres en 1ère année.

En plus de la procédure CEP, les Prépa Talents

Pour les étudiants issus de milieux modestes ou défavorisés, qui n'auraient pas forcément postulé à Sciences Po à l'issue de leur baccalauréat, mais qui, au fil de leurs études, choisissent de se destiner aux carrières de la haute fonction publique, Sciences Po, avec 3 de ses partenaires universitaires -l'Université Champagne-Ardenne, l'Université de Poitiers et l'Alliance Sorbonne Paris Cité-, ouvre 3 Classes Préparatoires Talents sur ses campus : à Paris et Reims dès septembre 2021, puis à Poitiers dès 2022.

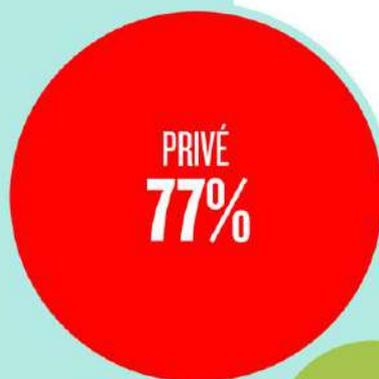
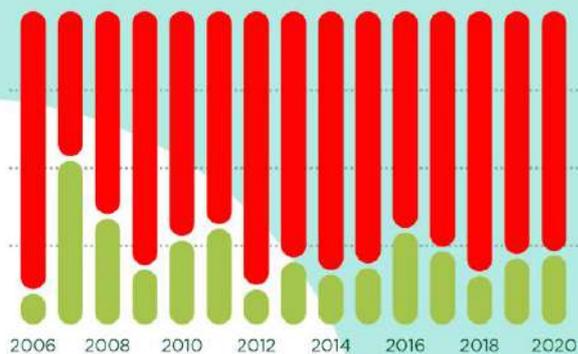
Ces trois Prépa Talents permettront d'accompagner, chacune, 20 étudiants boursiers du CROUS et titulaires d'un Master 2 dans leurs ambitions de carrières professionnelles au sein de la haute fonction publique.

II. LE VISAGE DES ETUDIANTS ET ALUMNI DES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE



UNE MAJORITÉ S'ORIENTE DANS LE PRIVÉ

Part des anciens élèves par type de secteur et par année de diplomation



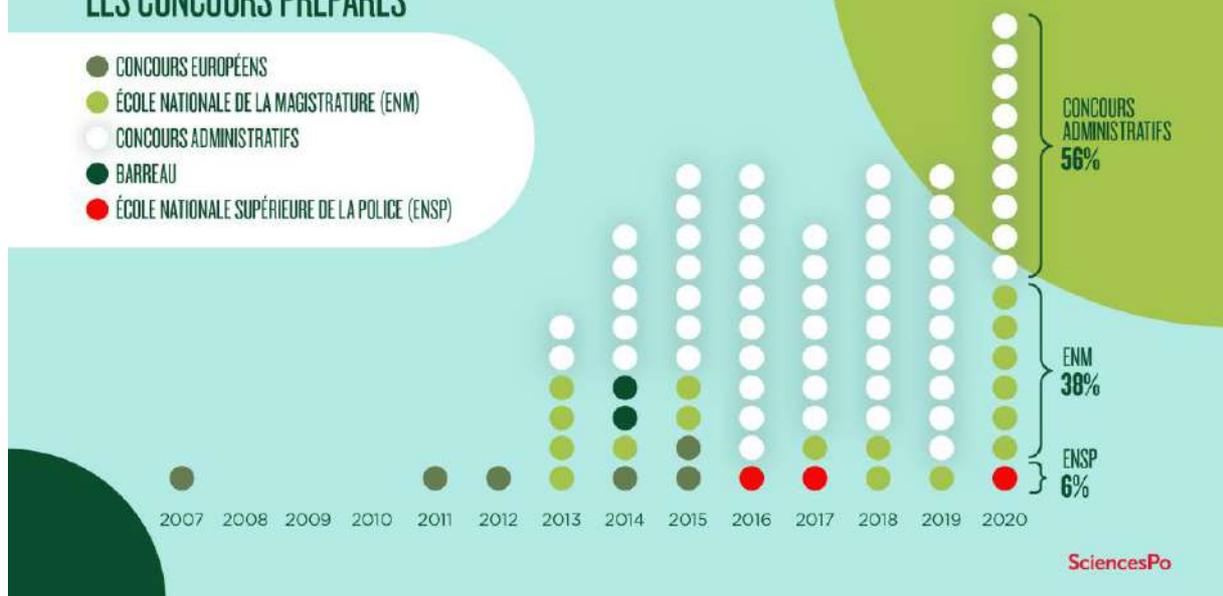
Toutes années confondues



SciencesPo

LES CONCOURS PRÉPARÉS

- CONCOURS EUROPÉENS
- ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (ENM)
- CONCOURS ADMINISTRATIFS
- BARREAU
- ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE (ENSP)



SciencesPo

CEUX QUI QUITTENT LA FRANCE

Top 12 des pays étrangers où travaillent les anciens élèves

PARMI LES **17%** QUI PARTENT À L'ÉTRANGER...

MAROC **3%**

SÉNÉGAL **3%**

SINGAPOUR **3%**

BRÉSIL **3%**

ÉMIRATS ARABES UNIS **3%**

ROYAUME-UNI **9%**

ÉTATS-UNIS **8%**

SUISSE **7%**

BELGIQUE **7%**

CANADA **6%**

LUXEMBOURG **6%**

ALLEMAGNE **5%**

SciencesPo

LES SECTEURS CHOISIS PAR LES DIPLÔMÉS

Part d'anciens élèves selon les secteurs d'activité

ADMINISTRATION
PUBLIQUE
16%

AUDIT, CONSEIL, AVOCATS
20%

BANQUE, FINANCE,
ASSURANCES
14%

TECHNOLOGIE, DATA,
INFORMATIQUE
6%

CULTURE,
CINÉMA
6%

COMMERCE,
DISTRIBUTION
10%

INDUSTRIE, ÉNERGIE,
TRANSPORTS
7%

PRESSE, MÉDIAS,
ÉDITION
5%

URBANISME, HABITAT,
ARCHITECTURE
4%

ONG,
ASSOCIATIONS
5%

COMMUNICATION
1%

ÉDUCATION, RECHERCHE,
THINK TANK
6%

ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
1%

SciencesPo

Un dispositif rendu possible grâce au soutien des partenaires

Le programme des CEP bénéficie de l'engagement fidèle de donateurs individuels et d'entreprises, ce qui permet d'apporter aux étudiants un soutien financier mais également humain à travers le mentorat. Nombreux s'investissent pour les étudiants CEP depuis 10 ans, 15 ans, voire davantage encore.

Leur soutien permet d'apporter aux jeunes du programme des CEP des **aides financières** (compléments de bourses, aides au logement, bourses livre, financement des sessions "Booster") ; mais aussi de **les accompagner dans leurs études et dans leur accès à l'emploi**. Les parrains et marraines partagent avec eux les codes de l'entreprise, la connaissance des métiers. Ils les aident à renforcer leur capacité à dépasser les obstacles auxquels ils pourraient être confrontés et à se constituer un réseau. Par exemple, un dispositif de mentorat est mis en place chaque année avec des salariés volontaires des entreprises partenaires (50 binômes de mentorat ont été constitués en 2020) et des présentations d'entreprise/secteurs sont proposées aux étudiants.

En 2021, 16 organisations s'impliquent aux côtés de Sciences Po dans le programme des CEP : le groupe Carrefour (parrain de la promotion 2020), Eurazeo, LVMH, HSBC, Société Générale, Rothschild&co, Total, banque Palatine, Vivendi, L'Oréal, BNP Paribas, Mazars, Chanel, EY, A.P.C. et Hachette Livre.

Chaque année, une personnalité des partenaires parraine la promotion des étudiants CEP.

Ces parrains et marraines de promotion s'engagent personnellement pour accompagner et soutenir fortement une promotion en particulier durant les trois années du Collège Universitaire.

2015 : Philippe Cabanettes, ancien Vice-Président, Gemalto

2016 : Samir Assaf, Directeur général de la banque de financement et d'investissement d'HSBC

2017 : Chantal Gaemperle, Directrice des ressources humaines de LVMH

2018 : Virginie Morgon, Présidente du directoire d'Eurazeo

2019 : Éric de Turckheim, Président de la Fondation Terrévent

2020 : Alexandre Bompard, PDG de Carrefour

1. UN RENOUVEAU DU PROGRAMME PORTE PAR UNE VOLONTE AFFIRMEE DE RENFORCER L'IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL

Fort des 20 années passées, conscient à la fois des réussites et des limites de son dispositif, Sciences Po engage la refonte et l'amplification du programme pour les 20 prochaines années. Alors que la question des inégalités sociales, en particulier au sein des grandes écoles et universités sélectives françaises, est toujours vive, Sciences Po souhaite renforcer l'impact social et territorial de son dispositif.

1. LES QUATRES PILIERS DE L'ACTE II

Préparée de longue date, cette refonte s'appuie sur l'inventaire des CEP et la mission d'évaluation conduite au cours de l'année 2020, dans la continuité de la réforme des admissions au Collège universitaire.

Pour étendre la portée du dispositif à tous les territoires et les milieux sociaux éloignés de l'enseignement supérieur sélectif, la refonte s'appuie sur plusieurs piliers :

- **Les candidats CEP passent désormais les mêmes épreuves que l'ensemble des candidats**, mais leurs profils sont évalués séparément. Une procédure d'admission via Parcoursup, plus lisible et équitable, s'inspire de l'expérience des CEP pour aider à gommer les biais sociaux et à lutter contre l'autocensure, consciente ou non, des lycéens, notamment des plus défavorisés ou éloignés des grandes agglomérations.
- Comme 70 % des élèves défavorisés n'étudient pas dans les zones d'éducation prioritaire, **l'institution va doubler le nombre d'établissements partenaires**. L'enjeu est de compter des lycées conventionnés non seulement dans les zones de l'éducation prioritaire, mais aussi dans les territoires ruraux et les petites villes ou encore dans les territoires d'outre-mer, jusqu'à présent peu représentés dans le programme alors qu'ils sont pourtant tout aussi concernés par la problématique de l'autocensure et de l'inégalité d'accès aux formations sélectives.
- Au-delà de cette extension en nombre, **la réforme va également s'appuyer sur de nouveaux critères de conventionnement**, concourant à renforcer l'impact social du dispositif : prenant acte des "contournements" de la procédure observés au fil des années, les conditions pour devenir un lycée CEP portent sur le niveau social des élèves de l'établissement mais aussi sur sa capacité à constituer des ateliers de préparation composés d'au moins 50 % de boursiers de l'enseignement secondaire.
- **Sciences Po va aussi renforcer le soutien apporté aux lycéens dès la seconde** et en le poursuivant pendant toute la scolarité à Sciences Po.

La voie CEP concernera au global 15% des places à l'entrée du collège universitaire. À terme, les candidats des lycées CEP fourniront 15 % des boursiers de chaque nouvelle promotion, soit la moitié des 30 % que Sciences Po s'engage à accueillir chaque année en première année. Ces critères revus, témoins d'une politique volontariste explicite en faveur des élèves boursiers de l'enseignement secondaire, sans pour autant exclure de futurs boursiers de l'enseignement supérieur, permettront d'atteindre cet objectif, tout en maintenant les ateliers de préparation ouverts à tous les profils.

2. LES EVOLUTIONS APPORTÉES EN 2021

Sur la procédure d'admission, les modalités préexistantes d'admissibilité organisées par les lycées conventionnés laissent la place à une évaluation reposant sur quatre dimensions différentes qui prennent en compte le candidat dans un environnement global : les résultats aux épreuves du baccalauréat, les qualités académiques et la trajectoire personnelle du candidat, les écrits personnels, et un entretien oral intégrant un commentaire d'image.

Leur candidature fait ensuite l'objet d'un traitement dédié. Ne peuvent candidater que les élèves ayant réalisé l'ensemble de leur scolarité au sein des établissements de l'enseignement secondaire participant au dispositif CEP et ayant participé, dès la classe de première, aux ateliers de renforcement des compétences co-construits avec Sciences Po et mis en œuvre au sein de leur établissement.

Les nouveaux lycées partenaires doivent répondre à un double impératif :

- compter parmi les établissements accueillant le plus grand nombre d'élèves susceptibles d'être défavorisés dans l'accès à l'enseignement supérieur¹,
- présenter un projet pédagogique de qualité dans le cadre des ateliers de renforcement des compétences pour l'enseignement supérieur, autrement appelés Ateliers Premier Campus. Sera aussi regardée la capacité du lycée à constituer un atelier composé d'au moins 50 % de boursiers de l'enseignement secondaire.

Le contenu des ateliers évolue et propose des séquences pédagogiques permettant de travailler des compétences dans le cadre d'une approche transdisciplinaire et complémentaire, bien au-delà de la seule préparation à Sciences Po. Élément central du dispositif depuis la création du programme des CEP, ils aident les élèves à élever leur niveau d'ambition, grâce à un parcours d'accompagnement centré sur les compétences transversales et orienté vers le dépassement des phénomènes d'autocensure.

Les nouvelles conventions demandent aux lycées candidats de s'engager sur un projet pédagogique doté de moyens humains et matériels suffisants (ex. nombre d'heures d'atelier par trimestre, nombre d'enseignants mis à disposition des ateliers). Les ateliers devront travailler à renforcer trois catégories de compétences transversales : les compétences expressives (écriture, lecture, expression orale, anglais), méthodologiques (questionnement, recherche documentaire, analyse et synthèse) et socio-comportementales (écoute, autonomie, persévérance, réflexivité, capacité à travailler en équipe).

Sciences Po de son côté assure une mise à disposition de modules et ressources pédagogiques, notamment numériques, ainsi que des opportunités d'échanges avec des étudiants notamment internationaux, ou encore l'accès facilité aux Journées Portes Ouvertes de ses campus et au séminaire "égalité des chances" organisé par Sciences Po. Ces outils permettront aux ateliers d'atteindre pleinement un objectif lui aussi redéfini et élargi à la préparation aux études supérieures, au-delà de la seule candidature pour Sciences Po.

L'engagement des entreprises partenaires y sera renforcé, avec l'organisation de présentations métiers au sein des ateliers, comme auprès des étudiants admis à Sciences Po.

¹ [1] i.e. les établissements présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- les 20% d'établissements accueillant, au sein d'une académie, la plus grande part d'élèves issus de milieux sociaux défavorisés,
- les établissements accueillant plus de 50% d'élèves issus de collèges de l'éducation prioritaire (collèges labellisés REP et REP+)
- les établissements situés dans les territoires ruraux et éloignés, les bourgs et petites villes, accueillant plus de 30% de boursiers de l'enseignement secondaire avec un indice de position sociale (IPS) inférieur à la moyenne des lycées généraux et technologiques

63 nouveaux lycées partenaires des Conventions Éducation Prioritaire

Le Conseil de l'Institut a validé le 25 mai 2021 l'intégration de 63 nouveaux lycées conventionnés. Il s'agit de la première phase de la campagne qui va permettre de doubler d'ici 2023 le nombre de partenaires, qui passeront de 106 aujourd'hui à 200.

Ces nouveaux lycées permettent d'étendre le dispositif à 10 nouvelles académies : au total, le programme concerne désormais 28 académies sur 30.

25 lycées disposent d'un programme d'accompagnement spécifique à l'internat (internets d'excellence).

10 lycées sont labellisés "Cité éducative" par le Ministère de l'Éducation nationale.

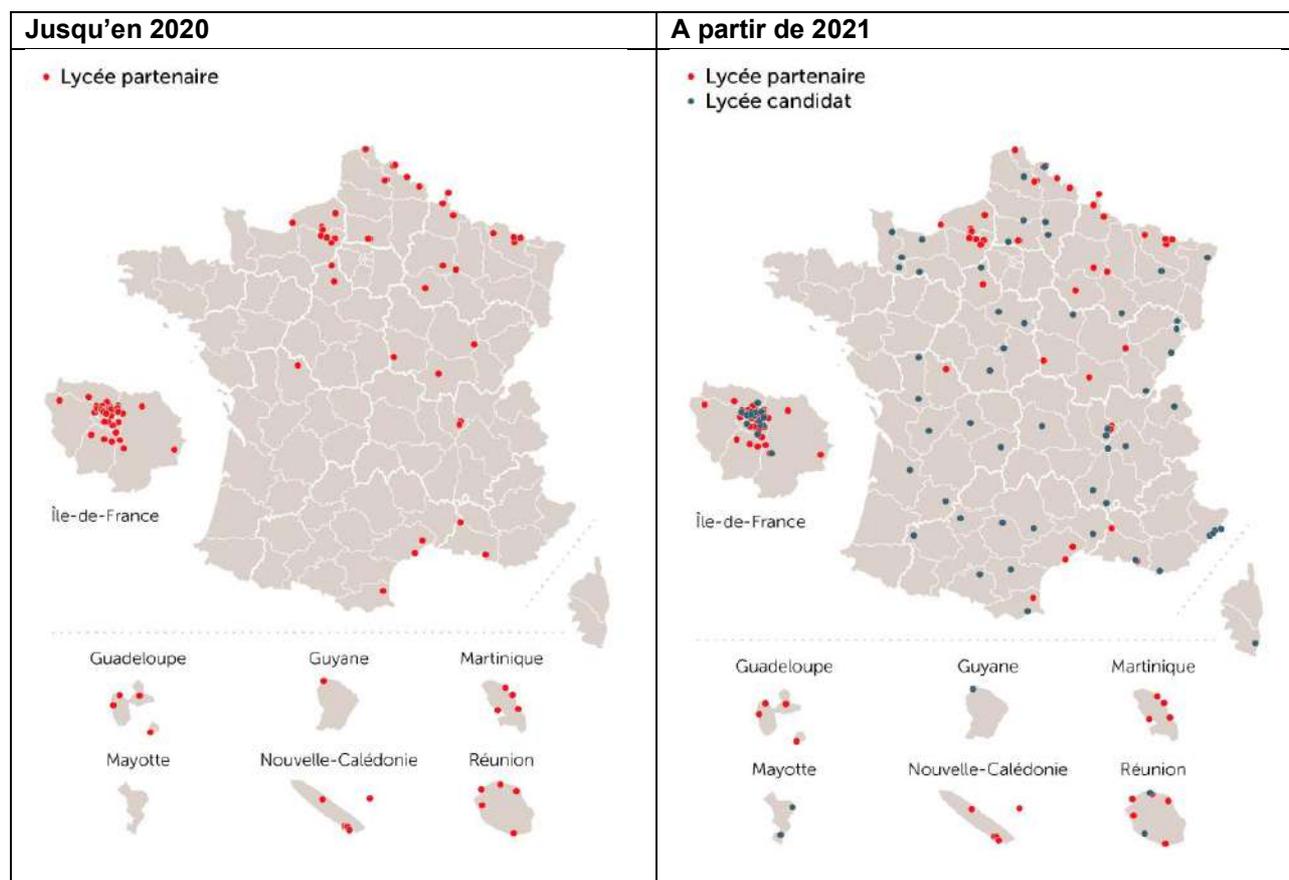
19 lycées sont à proximité d'un campus en région, ce qui porte à 45 le nombre total de lycées conventionnés à proximité d'un campus en région.

20 lycées sont situés dans des zones rurales ou des petites villes, soit 32 % des nouveaux partenaires.

Les conventions avec ces nouveaux lycées seront signées fin juin 2021.

Un nouvel appel à candidature sera lancé en 2021-2022 pour compléter encore le maillage du territoire.

La carte des lycées conventionnés



La liste des nouveaux lycées conventionnés

ACADÉMIES	LYCÉES	LOCALITÉS	DÉPARTEMENT
Aix-Marseille	Lycée Saint-Exupéry	Marseille	13
Amiens	Lycée Jean Racine	Montdidier	80
Amiens	Lycée Léonard de Vinci	Soissons	02
Besançon	Lycée Edgar Faure	Morteau	25
Besançon	Lycée Germaine Tillion	Montebeliard	25
Besançon	Lycée Pré Saint-Sauveur	Saint-Claude	39
Besançon	Lycée Raoul Follereau	Belfort	90
Bordeaux	Lycée Leygues-Couffignal	Villeneuve-sur-Lot	47
Bordeaux	Lycée Max Linder	Libourne	33
Clermont-Ferrand	Lycée Ambroise Brugière	Clermont-Ferrand	63
Corse	Lycée Jean-Paul de Rocca-Serra	Porto-Vecchio	2A
Créteil	Lycée Angela Davis	Saint-Denis	93
Créteil	Lycée Arago VSG	Villeneuve-Saint-Georges	94
Créteil	Lycée Charles de Gaulle	Rosny-sous-Bois	93
Créteil	Lycée Germaine Tillion et Microlycée 93	Le Bourget	93
Créteil	Lycée Léonard de Vinci	Melun	77
Créteil	Lycée Louise Michel	Champigny-sur-Marne	94
Créteil	Lycée Marcelin Berthelot	Pantin	93
Créteil	Lycée Marx DORMOY	Champigny-sur-Marne	94
Créteil	Lycée Maximilien PERRET	Alforville	94

Créteil	Lycée Paul Eluard	Saint-Denis	93
Créteil	Lycée Voillaume	Aulnay-sous-Bois	93
Dijon	Lycée Chevalier d'Eon	Tonnerre	89
Grenoble	Lycée Charles Poncet	Cluses	74
Grenoble	Lycée de l'Edit	Roussillon	38
Grenoble	Lycée Gustave Jaume	Pierrelate	26
Grenoble	Lycée Hector Berlioz	La Côte Saint-André	38
Guyane	Lycée Romain Tarcy	Saint-Laurent du Maroni	973
La Réunion	Lycée Antoine Roussin	Saint-Louis	974
La Réunion	Lycée Lislet Geoffroy	Sainte-Clotilde	974
Lille	Lycée Maxence Van der Meersch	Roubaix	59
Lille	Lycée Sadi CARNOT	Bruay-la-Brussière	62
Limoges	Lycée Suzanne Valadon	Limoges	87
Mayotte	Lycée des Lumières	Mamoudzou	976
Mayotte	Lycée Tani Malandi	Chirongui	976
Montpellier	Lycée Albert Camus	Nîmes	30
Montpellier	Lycée Déodat de Séverac	Ceret	66
Montpellier	Lycée Jules Fil	Carcassonne	11
Nice	Lycée Apollinaire	Nice	06
Nice	Lycée Bonaparte	Toulon	83
Nice	Lycée Pierre et Marie Curie	Menton	06
Nice	Lycée René Goscinny	Drap	06
Nice	Lycée Thierry Maulnier	Nice	06

Normandie	Lycée Les Andaines	La-Ferté-Macé	61
Normandie	Lycée Sivard de Beaulieu	Carentan-les-Marais	50
Orléans-Tours	Lycée Benjamin Franklin	Orléans	45
Orléans-Tours	Lycée Bernard Palissy	Gien	45
Orléans-Tours	Lycée Edouard Vaillant	Vierzon	18
Orléans-Tours	Lycée Pierre et Marie Curie	Chateauroux	36
Orléans-Tours	Lycée Rotrou	Dreux	28
Paris	Cité scolaire François Villon	Paris	75
Poitiers	Lycée Jean Moulin	Thouars	79
Poitiers	Lycée Joseph Desfontaines	Melle	79
Poitiers	Lycée Marguerite de Valois	Angouleme	16
Strasbourg	Lycée André Maurois	Bischwiller	67
Toulouse	Lycée d'Artagnan	Nogaro	32
Toulouse	Lycée François Mitterrand	Moissac	82
Toulouse	Lycée Jean Jaurès	Saint-Affrique	12
Toulouse	Lycée Jean Jaurès - Carmaux	Carmaux	81
Toulouse	Lycée Pyrène	Pamiers	09
Versailles	Lycée Isaac Newton-Enrea	Clichy-la-Garenne	92
Versailles	Lycée Jean Jaurès	Argenteuil	95
Versailles	Lycée Romain Rolland	Goussainville	95

Sciences Po

27 rue Saint Guillaume
75007 Paris – France
www.sciencespo.fr



facebook.com/sciencespo



twitter.com/sciencespo



linkedin.com/edu/sciences-po-12454



youtube.com/sciencespo



instagram.com/sciencespo



Follow Sciences Po on Snapchat